



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/WG.21/2
16 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Groupe de travail intergouvernemental sur
l'application effective de la Déclaration et
du Programme d'action de Durban
Quatrième session
Genève, 16-27 janvier 2006
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU

Document de réflexion: Racisme, Internet et normes internationales complémentaires

Introduction

1. Dans sa résolution 2005/64, la Commission des droits de l'homme a prié le Haut-Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) d'organiser un séminaire de haut niveau sur le racisme et l'Internet et les normes internationales complémentaires pour lutter contre le racisme, en marge de la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le séminaire aura lieu du 16 au 20 janvier 2006 au cours de la première des deux semaines de la session du Groupe de travail intergouvernemental.

2. Le séminaire comprendra deux volets:

- la question du racisme et de l'Internet sera examinée les 16 et 17 janvier (deux journées);
- les normes internationales complémentaires seront examinées du 18 au 20 janvier (trois journées).

Le programme de travail du séminaire figure dans le document E/CN.4/2006/WG.21/4.

Contenu du volet sur le racisme et l'Internet

3. Après avoir étudié la question du racisme et de l'Internet à sa troisième session, le Groupe de travail intergouvernemental a décidé que ce volet du séminaire devrait avoir pour objet:

- d'examiner les progrès réalisés dans l'application des dispositions pertinentes de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
- de faire le point sur les possibilités et les défis inhérents à l'utilisation de l'Internet pour propager ou contrecarrer des matériels incitant à la haine et à la violence raciales et proposer des mesures concrètes à prendre aux niveaux international et national pour lutter contre l'utilisation abusive de l'Internet, s'agissant de toutes les manifestations du racisme; et
- d'examiner la contribution que l'Internet peut apporter à la promotion de l'harmonie sociale et à la lutte contre le racisme.

Contenu du volet sur les normes internationales complémentaires

4. Étant donné que le Groupe de travail intergouvernemental a, entre autres, pour mandat d'établir des normes internationales complémentaires en vue de renforcer et d'actualiser les instruments juridiques internationaux contre le racisme, cette question a été examinée à chacune des trois sessions précédentes.

5. Conformément aux recommandations adoptées par le Groupe de travail intergouvernemental à sa troisième session (voir le document E/CN.4/2005/20) et à la résolution 2005/64 de la Commission des droits de l'homme, cette partie du séminaire aura pour objectif:

- de contribuer aux efforts du Groupe de travail en menant une évaluation approfondie de la mise en œuvre des instruments internationaux en vigueur, et notamment en faisant des propositions pour renforcer l'efficacité de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
- de repérer les lacunes dans le droit international relatif aux droits de l'homme en vue d'établir des normes complémentaires pour combler ces lacunes; et
- de définir la forme que doivent revêtir les normes complémentaires aux instruments existants – notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale – destinées à renforcer et à actualiser les instruments internationaux sous tous leurs aspects.

Participation à chacun des deux volets du séminaire

6. Comme l'a demandé la Commission, un groupe restreint de ministres chargés des droits de l'homme ou de participants de niveau équivalent originaires de toutes les régions prendront part

au séminaire en tant qu'experts. À chaque partie du séminaire devrait, si possible, participer un groupe de cinq ministres ou hauts fonctionnaires.

7. Par ailleurs, des experts hautement qualifiés pour les thèmes abordés dans chaque volet seront invités à participer aux débats qui seront ouverts aux États membres, aux représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales.

8. Des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) feront partie du groupe d'experts invités aux réunions sur les normes internationales complémentaires.

Modalités d'organisation et programme de chaque volet

9. Les ministres et/ou les hauts fonctionnaires, ainsi que les experts, auront chacun l'occasion de présenter des exposés de 15 minutes qui seront suivis de questions-réponses.

10. Les ministres et/ou les hauts fonctionnaires s'adresseront aux participants au début de chaque volet du séminaire, dans la matinée du mardi 17 janvier, pour la question du racisme et de l'Internet, et dans la matinée du mercredi 18 janvier, pour la question des normes internationales complémentaires.

11. Un résumé des débats et des conclusions figurera dans le rapport du Groupe de travail intergouvernemental qui sera présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session

Documentation

12. Pour chacun des thèmes du séminaire, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme présentera des documents de synthèse sur certaines des questions qui seront abordées dans les débats et fera le point sur l'état d'avancement des discussions sur chaque thème, y compris sur les conclusions à tirer aux différents stades de la discussion et les problèmes qui restent à régler.

13. Le HCDH invite les ministres à transmettre à l'avance des copies de leurs exposés et il demandera aux experts de fournir le texte de leurs communications.

14. Une liste complète des documents disponibles sera publiée sur le site du HCDH.
